

Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

HABITAT ET SOLIDARITE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
siège associatif : 69 boulevard des Canuts
69004 Lyon

Exercice clos le 31 décembre 2006

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
42 avenue Georges Pompidou
69442 Lyon cedex 03

Rapport général du Commissaire aux Comptes

HABITAT ET SOLIDARITE

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **HABITAT ET SOLIDARITE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le dernier paragraphe des éléments significatifs portés dans l'annexe des comptes annuels.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes sociaux pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimées dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 21 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé

ASSOCIATION HABITAT ET SOLIDARITE
BILAN AU 31/12/2006

ACTIF	2006	2005
Immobilisations		
Actif immobilisé	0	0
Écarts d'exploitation		
Solde Subvention FSL	2 616	2 616
Subvention CILL		28 500
Subvention CIL2000		195 152
Subvention Solendi	3 850	-
Disponibilités		
Placements	7 784	1 600
Disponibilités	536	6 626
Actif circulant	14 786	234 494
Charges constatées d'avance	62	59
TOTAL ACTIF	14 848	234 553

PASSIF	2006	2005
Report à nouveau	3 648	3 565
Résultat de l'exercice	495	83
Fonds propres	4 143	3 648
Dettes financière		
Dettes d'exploitation		
Prestations CIL 2000	9 348	229 000
Dettes frs divers	1 357	1 905
Dettes diverses		
Total des dettes	10 705	230 905
Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	14 848	234 553

HABITAT & SOLIDARITE
au 31-12-2006 (en Euro)

	Réalisé 2005	Budget 2006	Réalisé 2006
PRODUITS			
Subvention F.S.L	8 721	15 000	8 721
Sub accompagnement social CILL	28 500	29 000	-
Sub accompagnement social CIL2000	195 000	220 000	220 000
Sub accompagnement social SOLENDI	-	-	3 850
Cotisations annuelles CIL2000	152	152	152
Intérêts Livret A nets des frais bancaires	135	200	177
Total produits	232 508	264 352	232 900
CHARGES			
CIL 2000 Suivi de CICRA	100 000	110 000	105 000
CIL 2000 Autres suivis sociaux	129 000	151 000	124 469
Honoraires + Documentations	3 425	2 670	2 937
Total charges	232 425	263 670	232 406
Résultat	83	682	495

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES.

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés suivant les prescriptions du Plan Comptable Général réécrit (règlements 9903) et la nouvelle réglementation sur les passifs (19/01/01).

Ces prescriptions sont apparues suffisantes pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat de Habitat et Solidarité.

Les comptes à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat sont tenus selon les principes de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices et de permanence des méthodes dans le respect du principe de prudence.

Les postes d'actif et de passif du bilan, les postes de charges et de produits du compte de résultat sont inscrits sans compensation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.

Depuis mai 2004, H&S gère le traitement des dossiers Aide aux Salariés en Difficultés. Cette prestation est assurée par Cil 2000 et elle est refacturée à H&S

Dans la continuité de la convention du 2% social signée entre Cil2000 et H&S en 2004, le montant de cette subvention pour l'exercice 2006 s'élève à 220 000,00 euros.

La Caisse Interprofessionnelle du Logement de Lyon (CILL) n'a pas reconduit la convention 2% social correspondant à l'accompagnement des locataires bénéficiant des réservations locatives de la CILL dans le patrimoine CICRA.

Le CIL SOLENDI a également signée une convention 2% social au même titre que celle de CIL2000. Le montant de cette subvention pour l'exercice 2006 s'élève à 3850 euros. Ce montant est calculé par rapport au nombre de dossier traité (11 dossiers à 350 euros).

Depuis janvier 2006 et sur recommandation de l'ANPEEC les flux financiers avec le collecteur sont comptabilisés en compte courant. Ainsi, le solde des flux débiteurs et créditeurs se trouve compensé au passif du bilan.

ANNEXE 1 - TABLEAU DE L'ACTIF IMMOBILISE au 31/12/2006

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	acquisitions, créations, apports et virements poste à poste	DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
			par virement poste à poste	par cessions à des tiers, mises hors service ou par rembourseme nts	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL 1					
CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Avances et acomptes					
TOTAL 2					
FINANCIERES					
TOTAL 3					
TOTAL GENERAL					

ANNEXE 2 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 31/12/2006

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés en fin d'exercice
INCORPORELLES				
Frais d'établissement Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL 1				
CORPORELLES				
Terrains et aménagements de terrains Constructions Autres immobilisations corporelles				
TOTAL 2				
TOTAL GENERAL				

ANNEXE 3 - TABLEAU DES PROVISIONS au 31/12/2006

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES :				
- Pour litiges - Pour amendes et pénalités - Pour pertes de change - Pour risques liés à des participations - Autres provisions pour risques				
TOTAL 1				
PROV; POUR CHARGES TOTAL 2				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
- Sur immobilisations corporelles - Sur titres de participation - Sur créances sur participations - Sur titres immobilisés - Sur prêts aux personnes morales - Sur prêts aux personnes physiques - Sur autres immobilisations financières - Sur stocks et créances - Sur valeurs mobilières de placement				
TOTAL 3				
TOTAL GENERAL				

ANNEXE 4 - ETAT DES CREANCES au 31/12/2006

POSTES	Montants bruts au bilan	Dont créances échues	Dont échéance		
			à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
ACTIF IMMOBILISE :					
ACTIF CIRCULANT :					
Créances d'exploitation	6 466		6 466		
Créances diverses					
COMPTES DE REGULARISATION :					
Charges constatées d'avance	62		62		
TOTAL	6 528		6 528		

ANNEXE 5 - ETAT DES DETTES au 31/12/2006

POSTES	Montants bruts au bilan	Dont échéance		
		à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
DETTES :				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes d'exploitation	10 705	10 705		
Dettes diverses				
<i>Sous-total</i>	10 705	10 705		
COMPTES DE REGULARISATION :				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	10 705	10 705		

ANNEXE 6 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT 2005

POSTES DU PASSIF	Situation au bilan 31/12/05	Affectation du résultat 2005	Situation au bilan 31/12/06
RESERVES			
REPORT A NOUVEAU	3 565	-83	3 648
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	83	83	
TOTAL	3 648		3 648